



DÉLIBÉRATION N°091/2024

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Septembre 2024

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÛZÈRE.

Date de la convocation : 10/09/2024

Date de la publication : 10/09/2024

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÛZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MILANESE Antoine - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine - SICARD Christine - VALADE Pierre - RESSES Lisa.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme DILMAN Patrick, DALL'ANESE Lisa, BROUILLON Monique, COUZIGOU Laurent.

Absents : M. Mme. ALLARD Aurélie, TILLOS Marie-Hélène.

Procuration : M. DILMAN Patrick à M. POLONI Pascal.
Mme DALL'ANESE Lisa à Mme RESSES Lisa.
Mme BROUILLON Monique à M. MACHEFE Thomas.
M. COUZIGOU Laurent à M. CAMBE Thierry.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 17
Procurations : 4
Votants : 21

Pour : 21
Contre :
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 091/2024 OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur Jérémy GUILLE, gérant de l'entreprise « SAS POMPES FUNEBRES GUILLE », a déposé auprès de la Préfecture de Lot-et Garonne, une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire sur la commune de SAINTE BAZEILLE.

AR Prefecture

047-214702334-20240917-091_2024-DE

Reçu le 17/09/2024

Conformément à l'article R2223-74 du code général des collectivités territoriales :

-« Le Préfet consulte le conseil municipal, qui se prononce dans un délai de deux mois, et recueille l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ».

Ce projet situé au n° 670, route de Bordeaux à SAINTE BAZEILLE (parcelles cadastrées AP160 ET 159), consiste à l'aménagement d'un bâtiment existant en chambre funéraire, comprenant trois salons de présentation, un hall d'accueil et une zone technique.

Le secteur de vente actuel, d'une surface de plancher de 252. 7 m², sera réorganisé pour accueillir un nouvel espace commercial.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De DONNER UN AVIS FAVORABLE**, sur le projet de création d'une chambre funéraire sur la commune de SAINTE BAZEILLE.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17/09/2024 et de l'affichage en date du 17/09/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.